

#HakiConf2019 : la « Conférence sur les Droits de l'Homme a l'Ère du Numérique en République Démocratique du Congo »

Déclaration de Goma

Après avoir observé les bouleversements de l'écosystème numérique congolais, compliqués par les coûts surélevés pour avoir accès aux outils qu'offre le numérique, Rudi International a estimé à juste titre qu'il était impérieux d'organiser la deuxième édition de #HakiConf2019 avec les participants venus non seulement de différents coins du pays mais également de différents coins du monde.

C'est pourquoi, nous, participants à la deuxième édition de #HakiConf2019, la conférence sur les droits de l'homme à l'ère du numérique en République Démocratique du Congo (RDC), nous nous sommes réunis en ville de Goma, dans la grande salle de Ihusi Hôtel du 18 au 19 Novembre 2019 pour réfléchir sur la problématique sus-évoquée dont le caractère d'actualité n'est plus à démontrer.

Après les présentations des panelistes, suivis des échanges et débats houleux, les participants ont relevé :

- Que l'accès au numérique et/ou à l'internet en RDC est plus coûteux que dans beaucoup d'autres pays de la région alors que le pouvoir d'achat est faible ;
- Qu'en retour de cet accès coûteux, la qualité des services n'est pas satisfaisante ;
- Que tout ceci arrive faute d'une législation adéquate et d'un bon suivi de la part du Régulateur dans le secteur, qui laisse les utilisateurs à leur propre triste sort ;
- Que la presse congolaise classique n'intègre pas en général la dimension numérique dans son travail, ce qui est un manque à gagner pour elle ;

Tenant compte de la pertinence de ce qui précède, les participants à la conférence ont formulé les recommandations suivantes :

1. Le cout d'accès aux outils du numérique et/ou à l'internet en RDC doit être revu à la baisse au prorata de la conjoncture économique du pays et progressivement arriver à faciliter l'accès à internet comme c'est le cas dans d'autres pays ;
2. La qualité des services doit être améliorée et devenir satisfaisante ;
3. Les autorités congolaises doivent arrêter l'arbitraire en restreignant les droits de la population à la liberté d'expression et à l'information à travers les coupures d'internet ;
4. L'urgence de doter le pays d'une législation idoine en la matière pour limiter les violations des droits de l'homme ;
5. La presse congolaise classique ne doit pas considérer le numérique comme une menace mais plutôt comme une opportunité spéciale et temporelle tout en maintenant le canal ordinaire de diffusion pour ne pas préjudicier les autres consommateurs ;

Ainsi, tous les participants ayant adhéré à cette déclaration, s'engagent à entamer des actions concrètes suivantes :

1. Diffuser largement les acquis de cette conférence à ceux et à celles qui n'y ont pas pris part à travers les séances de restitution ;

2. Mettre en place une commission ad hoc pour élaborer un projet de loi en la matière tenant en compte du respect des libertés individuelles et collectives des citoyens et de la protection des femmes et des enfants contre les violences en ligne ;
3. Profiter de la prochaine modification du code pénal congolais pour insérer des dispositions relatives aux faits sociaux du numérique jusque-là non encore incriminés pour permettre aux magistrats de poursuivre certains liés au numérique choquant la morale publique et aux juges de trancher lesdits faits ;
4. Organiser des missions de plaidoyers auprès des autorités congolaises attitrées (députés nationaux et membres du gouvernement) avec des pistes de solutions concrètes.
5. Concevoir et mettre en œuvre un plan de plaidoyer des droits numériques en RDC et en Afrique.

Fait à Goma, le 19 Novembre 2019

Pour tous les participants,

Me Elly KAYEMBE, Directeur Exécutif de l'ONG AJDDH